



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 13 août 2019 à 19 h 45.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123751-08-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 20 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019

LÉGISLATION

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 588-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 171 400 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DES ÉPINETTES
5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 ANNULANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURE

6. PROJET 2E RUE LECLERC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
7. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 7.1 214, RANG 6
 - 7.2 210, RANG 6
 - 7.3 21, RUE RENAISSANCE
8. ÉTANGS D'ÉPURATION : INSPECTION DU RÉSERVOIR DE SULFATE FERRIQUE
9. CAMPING LA VALLÉE BEAUCERONNE : CALIBRATION DES (2) POMPES

URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. EMBARQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES : STATIONNEMENT INCITATIF
11. VENTE : LOT 4 698 868 – RUE DES MARAIS

FINANCES

12. DISPOSITION DE LA TERRE DE DÉBLAI
13. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

14. ABRASIF
15. PETITE ROUTE DU RANG 6 : REMPLACEMENT DE PONCEAU
16. TRAVAUX DE PAVAGE : APPROCHES DU PONT RANG ST-CHARLES / EXTRÉMITÉ DE LA RUE ST-PIERRE (CIMETIÈRE) / INTERSECTION RUE LAFLAMME ET RUE PRINCIPALE
17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS :
 - 17.1 ACCEPTATION DES TRAVAUX : CHEMIN DE DÉTOUR – TRAVAUX PONCEAU 210120 RUISSEAU BRETON
 - 17.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU MARQUAGE FACE AU 317, ROUTE 271
 - 17.3 COMPENSATION HIVER 2018-2019 / DOSSIER NO : 6606-18-4599 / CONTRAT NO : 850957446

18. CORRESPONDANCE
19. RAPPORT DES COMITÉS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

20. AUTRES ITEMS

N° de résolution
ou annotation

- OFFRE D'ACHAT : LOT 5 380 613
- DEMANDE DE FERMETURE – RUE DES ÉPINETTES : FÊTE DES VOISINS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019

123752-08-2019 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal susmentionné, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 588-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 171 400 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DES ÉPINETTES

123753-08-2019 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 588-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 171 400 \$ pour défrayer les coûts relatifs aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue des Épinettes.

Comme exigé par la loi, une copie dudit règlement 588-2019 a été transmise aux membres du conseil municipal 72 heures avant son adoption ; des copies dudit règlement 588-2019 sont à la disposition du public pour la présente séance, et ce, en quantité suffisante.

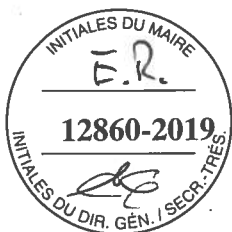
5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2019 ANNULANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 584-2019 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Ce point est remis à une prochaine séance.

6. PROJET 2^E RUE LECLERC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Comme convenu, les contribuables du secteur de la 2^e rue Leclerc seront convoqués au cours du mois d'août pour une rencontre d'information sur les programmes d'aide financière disponibles.

7. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SEPTIQUES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

N° de résolution
ou annulation

7.1 214, RANG 6

123754-08-2019 **Considérant** que le propriétaire du 214, rang 6 a déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 mentionné en préambule et révisé par la résolution 123411-08-2018 au propriétaire du 214, rang 6 d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

7.2 210, RANG 6

123755-08-2019 **Considérant** que les propriétaires du 210, rang 6 ont déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 mentionné en préambule et révisé par la résolution 123411-08-2018 aux propriétaires du 210, rang 6 d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

7.3 21, RUE RENAISSANCE

123756-08-2019 **Considérant** que les propriétaires du 21, rue Renaissance ont déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 mentionné en préambule et révisé par la résolution 123411-08-2018 aux propriétaires du 21, rue Renaissance d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

8. ÉTANGS D'ÉPURATION : INSPECTION DU RÉSERVOIR DE SULFATE FERRIQUE

Ce point est remis à une prochaine séance.

9. CAMPING LA VALLÉE BEUCERONNE : CALIBRATION DES (2) POMPES

123757-08-2019 **Considérant** qu'en vertu du protocole d'entente conclu entre le Camping la Vallée Beauceronne et la Municipalité, un débit maximum journalier de 75 m³ d'eaux usées (liquide seulement) peut être rejeté dans le réseau d'égout domestique municipal de façon saisonnière ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que ledit débit des eaux usées doit être mesuré en continu au poste de pompage du Camping à l'aide d'un débitmètre dont les données doivent être compilées manuellement et transmises à la Municipalité, au plus tard, 2 semaines après la fermeture du Camping ;

Considérant que le débitmètre est hors d'usage depuis la fin de l'été 2018 ;

Considérant que des travaux de réaménagement de l'emplacement du débitmètre s'imposent afin d'assurer un environnement optimal pour préserver ledit équipement et assurer son bon fonctionnement à long terme ;

Considérant que la compagnie les Pompes MC affirme que les travaux de réaménagement de l'emplacement du débitmètre doivent être réalisés après la fermeture du Camping ;

Considérant que la Municipalité est en accord avec cette affirmation ;

Considérant que dans l'attente et en vertu des échanges qui ont eu cours entre la firme Aquatech, *Les Pompes MC*, le Camping et la Municipalité, le Camping s'est engagé à faire calibrer au minimum les deux (2) pompes afin d'être en mesure de calculer les débits journaliers ;

Considérant qu'apparemment, l'entente n'a pas été respectée par le Camping en raison du manque de temps de la compagnie *Les Pompes MC* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appliquer la clause 2.3.1 du Protocole d'entente et de sommer le Camping de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour calibrer au minimum les deux pompes, et ce, à ses frais, sous peine d'assumer les dommages et intérêts qui peuvent être causés à la Municipalité en raison du non-respect des obligations énoncées dans ledit Protocole d'entente.

10. EMBARQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES : STATIONNEMENT INCITATIF

123758-08-2019 **Considérant** que le projet « Embarque Chaudière-Appalaches » vise à maximiser l'utilisation du covoiturage, en complémentarité avec les autres modes de transport collectif et actif, pour toute la région ;

Considérant que ce projet doit se concrétiser avec la collaboration des municipalités, les MRC et plusieurs partenaires ;

Considérant que le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) vise l'implantation de 25 stationnements incitatifs au covoiturage promu à l'aide d'une plate-forme WEB ;

Considérant que ce projet fait partie d'une initiative commune à plusieurs conseils régionaux de l'environnement, dont celle de Embarque Lanaudière ;

Considérant que le CRECA désire intégrer le stationnement de l'Hôtel de Ville de notre municipalité (2 cases de stationnement) dans son réseau ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du CRECA et d'autoriser l'intégration du stationnement de l'Hôtel de Ville de notre municipalité dans le projet Embarque Chaudière-Appalaches ; d'aviser ledit organisme que lors d'événements spéciaux les deux cases de stationnement



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annulation

ne seront pas disponibles ; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente.

11. VENTE : LOT 4 698 868 – RUE DES MARAIS

123759-08-2019 **Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 123734-07-2019, la compagnie Construction MJ Rodrigue, entrepreneur général en construction, a déposé une contre-proposition ;

Considérant que ladite compagnie accepte le prix et les conditions énoncées dans ladite résolution conditionnellement à l'obtention d'une aide financière de la municipalité couvrant les frais d'achat et d'installation d'une fosse septique avec un système de pompage ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à la demande d'aide financière formulée par la compagnie Construction MJ Rodrigue ; de modifier la résolution 123734-07-2019 et d'exiger la construction de l'entrepôt d'une emprise de 2 000 pieds carrés dans un délai d'un 1 an à compter de la signature du contrat ; à défaut, la municipalité rachètera le terrain au prix payé par ladite compagnie MJ Rodrigue ou une pénalité s'appliquera représentant le montant de taxes perdues sur l'évaluation du bâtiment projeté ; la facturation s'effectuera en fin d'année ou à la conclusion du contrat de rachat du terrain.

12. DISPOSITION DE LA TERRE DE DÉBLAI

123760-08-2019 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas facturer les 11 voyages de terre de déblai livrés au 38, 1^{re} Rue Leclerc étant donné que la livraison s'est échelonnée sur plusieurs jours chevauchant les deux régimes.

13. COMPTES DU MOIS

123761-08-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 211 789,79 \$ et d'autoriser leur paiement.

14. ABRASIF

123762-08-2019 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Richard Giroux, chef d'équipe, à procéder aux achats suivants :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	QTÉE	UNITÉ	PRIX	TOTAL
Giroux et Lessard	AB-10	1 500	tonnes	8 \$	12 000,00 \$
Giroux et Lessard	CG-14	400	tonnes	7,85 \$	3 140,00 \$
Total :					15 140,00 \$, taxes en sus

15. PETITE ROUTE DU RANG 6 : REMPLACEMENT DE PONCEAU



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

123763-08-2019

N° de résolution
ou annotation

Considérant que le ponceau transversal en acier dans la Petite Route de rang 6 à 676 mètres de l'intersection a atteint sa durée de vie utile;

Considérant que son remplacement est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la conception des plans (coupe type scellé par un ingénieur) et l'étude hydraulique, si nécessaire, en vue du remplacement du ponceau mentionné en préambule.

16. TRAVAUX DE PAVAGE : APPROCHES DU PONT RANG ST-CHARLES / EXTRÉMITÉ DE LA RUE ST-PIERRE (CIMETIÈRE) / INTERSECTION RUE LAFLAMME ET RUE PRINCIPALE

123764-08-2019

Considérant que Pavage Jean-Luc Roy a soumis les prix suivants pour différents travaux de pavage :

- | | |
|--|----------|
| - Approches du pont dans le rang St-Charles | 750 \$ |
| - Extrémité Est Rue St-Pierre (cimetière) | 4 800 \$ |
| - Intersection rue Laflamme et rue Principale
(aménagement d'un caniveau) | 1 200 \$ |

Considérant que le budget ne permet pas de réaliser l'ensemble des travaux susmentionnés ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Pavage Jean-Luc Roy pour les travaux de pavage des approches du pont dans le rang St-Charles au montant de sept cent cinquante dollars, taxes en sus (750 \$) et l'aménagement d'un caniveau à l'intersection de la rue Laflamme et de la rue Principale pour la somme de mille deux cents dollars, taxes en sus (1 200 \$).

17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

17.1 ACCEPTATION DES TRAVAUX : CHEMIN DE DÉTOUR – TRAVAUX PONCEAU 210120 RUISSEAU BRETON

123765-08-2019

Considérant que les travaux demandés en vertu de la résolution 123502-11-2018 ont été réalisés par l'entrepreneur général retenu par le MTQ ;

Considérant que le MTQ désire obtenir l'approbation de la municipalité avant de libérer ledit entrepreneur général de ses obligations ;

Considérant que monsieur Richard Giroux, chef d'équipe, confirme que les travaux ont été réalisés à la satisfaction des demandes de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le MTQ que la municipalité est satisfaite des travaux réalisés en vertu de la résolution 123502-11-2018.

17.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU MARQUAGE FACE AU 317, ROUTE 271

123766-08-2019

Considérant que le tronçon de la Route 271 face au 317 est dangereux en



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

raison de plusieurs facteurs (vitesse, pente, entrée charretière de l'industrie Toiture Fecteau, trafic lourd, etc.) ;

Considérant que le marquage pointillé jaune, autorisant les dépassements, n'est pas approprié dans ce secteur ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au MTQ de revoir le marquage sur le tronçon de la Route 271 face au 317 avant l'arrivée d'événements malheureux dans ce secteur.

17.3 COMPENSATION HIVER 2018-2019 / DOSSIER NO : 6606-18-4599 / CONTRAT NO : 850957446

123767-08-2019 **Considérant** que certaines régions, dont la nôtre, ont subi un hiver 2018-2019 atypique avec des opérations de déneigement anormalement attendu selon l'étude des données statistiques des heures d'opération et des consommations de fondants ;

Considérant que pour cette raison, le MTQ offre à notre municipalité de lui verser une compensation de 4 728,50 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la compensation proposée et d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le formulaire *Acceptation de l'offre*.

18. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2019.

19. RAPPORT DES COMITÉS

- Monsieur Pier-Luc Gilbert, délégué municipal au sein du comité de l'OTJ, informe les personnes présentes que les lumières du terrain de soccer naturel sont maintenant installées et fonctionnelles.
- Monsieur Eric Rouillard, maire fait un compte-rendu sur le projet des jardins communautaires.

20. AUTRES ITEMS

- **OFFRE D'ACHAT : LOT 5 380 613**

Ce point est remis à une prochaine séance.

- **DEMANDE DE FERMETURE – RUE DES ÉPINETTES : FÊTE DES VOISINS**

123768-08-2019 **Considérant** que des contribuables de la rue des Épinettes organisent une fête des voisins le 17 août prochain à compter de 14 h ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que les organisateurs désirent fermer la rue à la circulation automobile pendant cette activité et demandent l'autorisation au conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture de la rue des Épinettes à la circulation automobile lors de la Fête des voisins qui aura lieu le 17 août 2019 à compter de 14 h jusqu'en fin de soirée; d'exiger aux organisateurs de maintenir en tout temps un accès pour les véhicules d'urgence (policiers, pompiers, ambulanciers, etc.); de prêter, et ce, gratuitement les équipements de sécurité (panneaux, barrières, cônes).

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123769-08-2019 Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 20.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.